



Devenez un acteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap : choisissez de soutenir l'INS HEA en versant la taxe d'apprentissage.

Nous formons des professionnels et des chercheurs compétents pour garantir la participation sociale des personnes en situation de handicap : éducation, pratiques périscolaires, activités culturelles et de loisirs, accès à l'emploi.

Pour financer des formations et des projets de recherche pour l'accessibilité, nous faisons appel aux entreprises.

Le versement de la taxe d'apprentissage est pour nous une ressource essentielle. En choisissant de soutenir l'INS HEA, vous devenez un acteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

[Plus d'informations sur la taxe d'apprentissage.](#) [1]

Links

[1] https://www.inshea.fr/fr/content/taxe_apprentissage